

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-30(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Date de convocation : 20 mai 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 5 (4 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le : 07 JUIN 2021

Étaient présents : Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Était excusée : Madame Patricia PAUL, 2^{ème} vice-présidente (ayant donné pouvoir à monsieur Pierre POURCIN).

Objet : Référentiel interne d'organisation de formation et évaluation (RIOFE)

Le Président expose :

En février 2020, les membres du comité technique ont donné un avis favorable sur la mise en place du règlement de formation, suivi en juin, novembre 2020 et mars 2021 par l'adoption de nombreux RIOFE.

Il vous est demandé de donner votre avis sur le RIOFE joint en annexe. Il s'agit du RIOFE

- Chef d'équipe sapeur-pompier volontaire version 2 (qui intègre la modification du parcours).

Le comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 1^{er} juin 2021.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

Pierre POURCIN

**REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION
DE FORMATION ET D'EVALUATION
- CHEF D'EQUIPE SPV -**



MAI 2021



4 - Organisation de la formation

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à la tenue des activités dans les domaines opérationnels suivants :

- Chef d'équipe incendie

4.1 – Parcours échelonné

Le parcours débute par l'entretien d'autodiagnostic impliquant :

- L'apprenant ;
- Un représentant du bureau de la mise en œuvre des formations ;
- Le référent formation de l'apprenant.

Le parcours FOAD doit être validé par l'apprenant avant la première session en présentiel.

Le référent formation de l'apprenant valide le parcours de l'apprenant et met en œuvre les séquences en CIS lui permettant d'acquérir une partie des compétences :

- Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes (LSPCC) ;
- Feu de véhicule à énergie alternative ;
- Posture de management du binôme ;
- Acquisition des séquences théoriques de la FOAD.

Le service formation organise les deux dernières journées du parcours en présentiel :

- Plusieurs sessions d'une journée d'exposition au feu réel (caisson de progression ou feu réel sur friche) ;
- Plusieurs sessions d'une demi-journée au parcours d'entraînement au port de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI) ;
- Plusieurs sessions d'une demi-journée de MSP d'acquisition.

Ces sessions sont inscrites dans WebFor. Chaque apprenant ayant débuté le parcours échelonné peut s'inscrire sur une session au plus tard 30 jours avant la date souhaitée.

4.2 – Stage bloqué

Sur demande du chef de CIS ou de l'apprenant, voire en cas de plan d'action issu de la MSP d'acquisition, l'apprenant peut suivre un stage bloqué.

L'organisation pédagogique sur 4.5 jours maximum de présence est déterminée selon le groupe d'apprenants. Cette organisation incombe de fait à l'équipe pédagogique selon le programme type (annexe I).

Les MSP sont adaptées aux apprenants et à leur environnement professionnel.

Après chaque MSP, une fiche d'autoévaluation est renseignée par l'apprenant (annexe 6).

5 - Mise en œuvre de la formation

5.1 – Parcours échelonné

Les phases en CIS sont organisées lors des manœuvres programmées localement.

Les phases en présentiel sont organisées selon les modalités suivantes :

- Caisson de progression :
 - 12 apprenants ;
 - 4 Formateurs aux Techniques d'Engagement (FTE) ;
- Parcours entraînement ARI :
 - 8 apprenants ;
 - 3 formateurs dont 1 FOR ACC ;
- Demi-journée de MSP d'acquisition :
 - 8 apprenants ;
 - 1 FOR ACC du bureau de la mise en œuvre ;
 - 2 FOR ACC ou ACCPRO ;
 - 1 engin pompe urbain avec conducteur et chef d'agrès ;
 - 2 LSPCC ;

5.2 – Stage bloqué

La formation est dispensée en présentiel par une équipe de formateurs composée d'un responsable de formation FORACC obligatoirement et de formateurs ACCPRO selon les principes rappelés ci-dessous.

Le responsable de la formation dispose d'un catalogue de MSP (annexe 4) relatif à la formation permettant de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences définies dans ce référentiel. Ce catalogue n'est pas exhaustif. Les formateurs peuvent adaptés librement d'autres thèmes selon les besoins des apprenants.

Les fiches d'auto-évaluations (annexe 6), MSP et les livrets de professionnalisation (annexe 3) seront également fournis. Le responsable de la formation devra prendre connaissance de ces documents au moins un mois avant le début de la phase présentielle.

Il s'assure que tous les moyens humains et logistiques définis ci-dessous seront à sa disposition pendant la phase présentielle.

Il a en charge de déterminer les sites où se dérouleront les MSP, en s'assurant que les conventions d'exercices soient signées.

Les APP doivent s'appuyer obligatoirement sur les documents de doctrines départementales ou à défaut aux guides de doctrines ou guides techniques.

Apprenants	Formateurs	Responsable du stage	Manœuvrants	Conducteurs	Logisticiens
De 8 à 12	1 pour 3 apprenants	1 FORACC parmi les formateurs	1 CA par véhicule nécessaire	1 par véhicule nécessaire	2

L'encadrement devra être complété en cas de mises en œuvre de feux réels :

- 1 équipage en sécurité ;
- Des formateurs caissons.

7 - La certification

Selon que le stagiaire soit déclaré « apte » ou « inapte », il suit les modalités définies dans le référentiel interne d'évaluation « disposition générale ».

La certification est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis est atteint.

Cette commission se compose :

- D'un président : Le directeur de l'organisme de formation ou son représentant
- D'un rapporteur : Le responsable de l'action de formation ou un FORACC ayant suivi la formation.
- D'un officier de sapeur-pompier volontaire
- D'un sous-officier de sapeur-pompier volontaire



8 - Fiches par activités

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ».

L'article L723-6 du code de la sécurité intérieure précise que « *le sapeur-pompier volontaire...exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels* ». De fait, la doctrine opérationnelle s'applique à l'exercice des missions des sapeurs-pompiers volontaires.

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

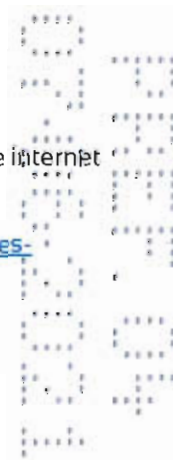
- Guide de doctrine opérationnelle (GDO) ;
- Guide de techniques opérationnelles (GTO) ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO).

Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Intérieur et sur le site internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

<https://www.sdis04.fr/> (onglet « formation »)



Bloc de compétences 2
Activité : Sécuriser la zone d'intervention
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser l'environnement opérationnel ➤ 2 - Identifier les risques ➤ 3 - Mettre en place les zonages opérationnels
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Observer l'environnement opérationnel et analyser la situation opérationnelle ➤ 2 - Détecter les sources de dangers et les signaler ➤ 3 - Sécuriser les zones opérationnelles, informer et rendre compte
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés - Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance - Commander son binôme - Garder un contact permanent avec son binôme ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - Compréhension du système incendie - Phénomènes thermiques - Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés - Disposition constructive - Prévention opérationnelle - Rôle du binôme - Commander un équipier - Périmètres et zonages de sécurité - Gestion des fluides - Méthodologie opérationnelles - Capacités et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances - Règles d'emploi des EPI - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement opérationnel du SDISO4 ➤ Guides de Doctrine Opérationnelle (GDO) ➤ Guides de Techniques Opérationnelles (GTO) ➤ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➤ Guides Nationaux de Références (GNR) ➤ Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

- Exercer la mission opérationnelle dans un contexte de pressions physiologiques et psychologiques
- Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques
- Travailler en environnement contraints (chaleur, bruit, sans vision...)
- Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions
- Signaler les actes de violences
- Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux indicateurs de la condition physique (ICP)

➤ **Attitudes :**

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (Hiérarchie, SSSM, collègue...)
- Etre force de proposition en matière de SSQVS
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompier
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Etre vigilant aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

➤ **Connaissances :**

- Connaître les principes généraux de prévention et règles de sécurité
- Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination...)
- Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids...)
- Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et règlementaire des actes de violences subies
- La gestion des émotions
- Gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologue...)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04

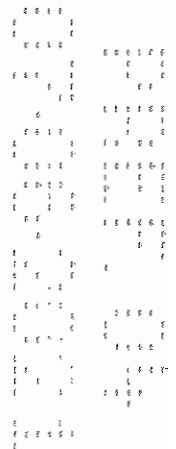
Bloc de compétences transversales B
<p>Activité : S'impliquer dans son activité</p>
<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser le contexte, identifier les situations complexes ➤ 2 - S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances ➤ 3 - Développer la réflexivité ➤ 4 - Engager une démarche de développement permanent ➤ 5 - Comprendre et rédiger des écrits ➤ 6 - Exercer en qualité d'acteur du service public ➤ 7 - Diffuser la culture du service public
<p>Savoir-agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Observer la situation, le contexte, l'environnement <ul style="list-style-type: none"> - Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes ➤ 2 - Adapter son comportement aux circonstances <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper sur les évolutions de la situation ➤ 3 - Autoévaluer ses compétences et connaissances <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les axes d'amélioration à développer ➤ 4 - Développer ses compétences et connaissances <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances ➤ 5 - Utiliser les moyens de communication à disposition <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les documents écrits - Elaborer des écrits ➤ 6 - Agir conformément aux missions du service public <ul style="list-style-type: none"> - Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public ➤ 7 - Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen, du SIS <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser et partager les limites d'action des missions du SIS
<p style="text-align: center;">Eléments des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le contexte avec objectivité et recul - Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation - Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations - Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation - Faire face aux aléas - Rechercher des ressources adaptées pour progresser - Elaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Agir avec une réactivité adaptée - Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Respecter et diffuser les normes de l'organisation - Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences - S'interroger sur ses pratiques - Savoir se remettre en cause - Assumer ses responsabilités

Bloc de compétences transversales C
Activité : Agir au sein d'un collectif
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - S'intégrer au sein d'un collectif ➤ 2 - Travailler avec et pour le collectif ➤ 3 - Echanger et partager les informations ➤ 4 - Participer au développement du collectif
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser les forces et faiblesses du collectif <ul style="list-style-type: none"> - Développer la notion de collectif ➤ 2 - Partager l'intérêt commun <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la bienveillance ➤ 3 - Echanger avec bienveillance et attention <ul style="list-style-type: none"> - Partager en s'assurant d'être compris - Agir dans le cadre de sa mission de service public - Rendre compte des situations rencontrées ➤ 4 - Participer au développement de l'esprit collectif <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser diversité et mixité
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Motiver l'appartenance au collectif - S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif - Développer l'intelligence collective des équipes - Accepter la diversité et la mixité des collectifs - Communiquer avec efficacité - Convaincre à l'oral - Prendre la parole en public - Elaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Utiliser les types d'équipements SIC - Communiquer (ou pas) avec les médias ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Se mobiliser pour le collectif - Agir pour le développement du collectif - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Utiliser l'intelligence collective - Construire une bonne argumentation - Favoriser la bienveillance - Favoriser l'intégration de collaborateur - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins...) - S'adapter à l'évolution des SIC ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et missions du SIS - Valeurs et normes de l'organisation - La diversité et de la mixité des collectifs - Complémentarité SPP/SPV - L'intelligence collective

Bloc de compétences transversales D
Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Contrôler les équipements de protection individuelle ➤ 2 - Contrôler les matériels et véhicules ➤ 3 - Reconditionner les équipements, matériels et véhicules
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser l'état des équipements de protection individuelle <ul style="list-style-type: none"> - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des contrôles croisés - Contrôler ses équipements de protection individuelle ➤ 2 - Contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement ➤ 3 - Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules <ul style="list-style-type: none"> - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés - Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules - Signaler un équipement, matériel et véhicules présentant un dysfonctionnement - Remettre en état les équipements, matériels et véhicules ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules - Démarche qualité et amélioration continue
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules ➤ Règlement intérieur du SDIS04 ➤ Règlement opérationnel du SDIS04

9 - Annexes

- Annexe 1 Programme type
- Annexe 2 Objectif de l'évaluation
- Annexe 3 Livret de professionnalisation
- Annexe 4 Catalogue MSP
- Annexe 5 Ticket de départ
- Annexe 6 Fiches d'auto-évaluation
- Annexe 7 Attestations et diplôme



STAGE BLOQUE

J1	08h00	12h00	14h00	18h00
	MSP cibles / PAO en miroir		Repas	Feux de véhicules à énergie alternative
J2	08h00	12h00	14h00	18h00
	Système feu		Repas	Caisson de progression
J3	08h00	12h00	14h00	18h00
	LSPCC - Echelles à main (groupe 1) Parcours ARI (groupe 2)		Repas	LSPCC - Echelles à main (groupe 2) Parcours ARI (groupe 1)
J4	08h00	12h00	14h00	18h00
	MSP / APP		Repas	MSP / APP
	08h00	14h00	18h00	20h00
	MSP / APP		Repas	MSP nocturne

Programme modifiable au regard des disponibilités des plateaux techniques

Compétences transversales

Les compétences transversales s'évaluent lors des mises en situations relatives aux domaines d'activités opérationnels.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de son engagement citoyen afin d'accomplir ses missions en sécurité	Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)	
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions	Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles Veiller à la sécurité de son équipe Utiliser les EPI nécessaires à la mission Réaliser la mission en adaptant son engagement aux enjeux et à ses propres limites Savoir réagir face à tout événement soudain et imprévisible affectant les secours engagés	
	Contribuer au « bien vivre ensemble »	Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations liées à l'engagement citoyen Être en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et connaître les dispositifs de prise en charge Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté...) Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers	
	Préserver son potentiel physique et psychologique	Autoévaluer son potentiel physique Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) Agir et réagir lors d'une agression physique Autoévaluer son potentiel psychologique Développer et améliorer son potentiel psychologique Agir et réagir lors d'une agression psychologique	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Compétence	Case(s) grisée(s)	Case(s) blanche(s)
Préserver sa santé tout au long de son engagement citoyen afin d'accomplir ses missions en sécurité		
Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions		
Contribuer au « bien vivre ensemble »		
Préserver son potentiel physique et psychologique		

Annexe 7 - attestation et diplôme

Attestation de suivi de la formation de chef d'équipe

L'attestation de fin de formation doit préciser :

- l'identité du stagiaire
- la nature de la formation (formation initiale, formation continue, ...) en citant les références réglementaires (arrêté du ...);
- le nom de la formation (formation d'équipier);
- la date;
- la durée de la formation (jours ou heures).

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.

SPECIMEN



